

CHANEL

SAUVEGARDER À LONG TERME UN PATRIMOINE CULTUREL UNIQUE

La Maison CHANEL est présente dans le Pays de Grasse, et notamment dans la Vallée de la Siagne, depuis 30 ans, en association avec la famille Mul, agriculteurs spécialisés depuis plusieurs générations dans la culture du jasmin et de la rose. Cette présence s'explique par la qualité, unique et exceptionnelle, des plantes à parfums récoltées dans le pays de Grasse, indispensables à la création des parfums CHANEL. A titre d'exemple, le jasmin dit de « Grasse » et la rose de mai sont plus particulièrement destinés à l'extrait du Chanel N°5, et ce depuis la création de ce parfum iconique en 1921.

La Maison CHANEL s'est donc engagée résolument depuis ces dernières décennies à la préservation du savoir-faire ancestral des métiers du parfum à Grasse, capitale mondiale de la parfumerie, et au maintien d'une tradition horticole de production de fleurs à parfum dans ses alentours, et ce malgré l'existence d'alternatives étrangères plus compétitives, notamment dans d'autres pays du pourtour méditerranéen.

Cette volonté de la Maison CHANEL a bénéficié à :

- l'économie locale, en créant et maintenant des centaines d'emplois dans cette activité et en permettant la transmission et le développement des savoir-faire de la parfumerie, notamment dans la transformation de la matière première (de la concrète à l'absolu) qui sont difficilement automatisables ;
- l'environnement, en conservant l'activité agricole et horticole dans une zone écologique sensible, soumise à une très forte pression urbaine et économique ;
- la renommée du Pays de Grasse, que des centaines de journalistes du monde entier viennent chaque année sur invitation de la Maison découvrir le caractère artisanal et unique de la culture de ces fleurs nobles et ses savoir-faire artisanaux, véritable patrimoine français.

En 2009, la Maison CHANEL s'était déjà manifestée pour éviter l'implantation d'un centre de déchets à proximité des champs de fleurs situés sur les communes de Pégomas et de La Roquette sur Siagne. A la suite de son action, et de la décision du Conseil Général des Alpes-Maritimes d'abandonner ce projet, CHANEL s'est impliquée encore davantage en :

- doublant la superficie des plantations et en élargissant ainsi la production de fleurs;
- introduisant des nouvelles fleurs à parfums, quasiment disparues de la région, renforçant le caractère exceptionnel de l'exploitation horticole ;
- rénovant l'usine d'extraction, aujourd'hui en parfaite conformité avec les normes les plus exigeantes, et modernisant l'exploitation agricole (y compris en aménageant des logements et structures d'accueil pour les employés permanents et saisonniers du site) ;
- réalisant un centre pour l'accueil des visiteurs, journalistes, séminaires et visites ;
- soutenant la candidature du Pays de Grasse au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO, pour assurer la sauvegarde et valoriser la culture des plantes à parfum et la composition du parfum, contribuant ainsi à la pérennité de l'image de la région et d'un patrimoine national à rayonnement international.

Aujourd'hui, ce site jusqu'alors protégé est face à une nouvelle menace. Le projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) entre Le Muy et Cannes, avec l'implantation d'une gare nouvelle Ouest Alpes-Maritimes pourrait, en fonction du tracé qui sera retenu, nécessiter un franchissement de la Vallée de la Siagne à hauteur de la commune de Pégomas, avec la réalisation d'un viaduc traversant les champs de fleurs.

Il va de soi que la construction d'un viaduc et le passage régulier de trains à grande vitesse au-dessus de ces champs de fleurs contraindraient CHANEL à cesser de soutenir ces activités artisanales dans la région.

La proposition d'implanter la nouvelle gare Ouest Provence Côte d'Azur à Cannes La Bocca sur le site de l'ancienne gare de marchandises, propriété de la SNCF, avec la rénovation urbaine qui en ferait partie, représente de ce point de vue le meilleur choix puisqu'il :

- évitera cette traversée et la destruction de cette activité
- minimiserait les dégâts environnementaux, et
- créerait un renouveau urbain sans pareil à Cannes, tout en renforçant la visibilité internationale de la destination Cannes / Grasse.

CHANEL est donc présente aujourd'hui pour soutenir la Mairie de Cannes sur cette modification du projet de LNPCA. Protégeons ensemble cette activité artisanale et historique, l'environnement et ce patrimoine français et international.

Contacts:

Sarah François-Poncet, Senior Vice-President, Directrice Juridique Globale, sarah.francoisponcet@chanelusa.com
Anne Dufermont, Directrice Affaires Publiques, anne.dufermont@chanel-corp.com